



## Vente voiture particulier vice cachés... ou pas

-----  
Par sosodoumee

Mon conjoint à vendu sa 308 en février 2024 à un prix inférieur à l'argus 1000 euros de moins avec un kilométrage de 63000 kms à peu près. Le vehicule est de 2018.

CT. OK

Révisions faites depuis son achat en 2022 d'occasion (acheté a un revendeur).

L'acheteur revient vers nous car il aurait un problème de compteur (remise à zero des kms) pour lequel xxxxx ne trouve rien selon Ses dires. En avril 2024 il aurait un problème de transmission et ne pouvant rien faire avec xxxxxx il vient demander de participer aux frais pour éviter de faire annuler la vente ou d'aller au tribunal pour vice caché mentionnant qu'il a pas négocié le prix de vente.

Nous n'avons eu aucun problème sur la voiture durant tout le temps où nous l'avons eue ni eu aucun élément de la part du garagiste lors des révisions comme quoi il fallait changer la transmission.

Doit on considérer que le pbm de transmission est lié à une usure ?

En ce qui concerne le compteur, aucun problème particulier car surtout aucun changement effectué et aucun changement au niveau des kilomètres.

Il a utilise le véhicule pendant 2 mois sans aucun problème. Il a fait près de 300 km pour ramener la voiture chez lui sans encombres.

A ce stade, je n'ai aucune preuve de ses dires, uniquement son message

mais je souhaiterais savoir comment faire et comment gérer la chose car on pense qu'il va pas lâcher.

Merci par avance

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Concernant le compteur journalier qui ne se remet pas à zéro ce n'est pas un vice caché vu que c'est facilement vérifiable.

Pour la transmission le contrôle technique aurait du déceler un défaut, du jeu ou une fuite, etc... Si rien n'est marqué sur le CT partez du principe qu'il n'y avait pas de soucis au moment de la vente. L'acheteur devra démontrer en passant par un expert que le défaut existait déjà au moment de l'achat.

-----  
Par sosodoumee

J'avais lu que problème de transmission n'était pas décelé au contrôle technique

-----  
Par chaber

bonjour

comme le dit Prana une expertise demandée par votre acquéreur est nécessaire pour démontrer le vie caché. Pour l'instant vous ne répondez pas à la demande.

-----  
Par Prana67

J'avais lu que problème de transmission n'était pas décelé au contrôle technique

Les transmissions sont vérifiées au CT, jeu, fuite, état des soufflets, etc